

Annexe 4

Outil de calcul de l'empreinte CO₂ du Service de l'eau

Les émissions CO₂ du service font partie des indicateurs du Service de l'eau et, à ce titre, sont suivies depuis plusieurs années. Depuis 2018, le service dispose d'un outil permettant de déterminer ses émissions directes et indirectes par segment d'activité.

Les données prises en compte sont celles ayant un impact environnemental :

- consommation de ressources naturelles liée à la consommation d'énergie, de réactifs et de carburants (phase d'exploitation) ;
- consommation de ressources naturelles liée à la réalisation des infrastructures (phase de construction, périmètre : réseaux) ;
- pollution liée aux émissions directes de gaz méthane et de protoxyde d'azote à la STEP.

Des valeurs éq.CO₂ standard sont prises en compte pour chaque donnée/paramètre. Ces valeurs proviennent de la base de données ecoinvent, laquelle inventorie des analyses de cycles de vie (ACV) sur 18'000 activités en tenant compte des localisations géographiques. Certaines valeurs ont cependant été analysées et révisées afin d'être adaptées au contexte et conditions spécifiques de travail et d'exploitation du service.

Pour ce qui concerne les infrastructures, seuls sont pris en compte les travaux réalisés sur les réseaux (renouvellement ou réhabilitation des conduites d'eau potable et des canalisations d'évacuation). De façon à être conforme aux protocoles de calcul CO₂ demandant l'inclusion des émissions durant l'année concernée, les travaux annuellement réalisés sont pris en considération, permettant ainsi de refléter au plus juste les activités du service.

Exemples de valeurs calculées :

